

COMMUNE de **BARDOS**
(séance du 09 novembre 2021)

L'An Deux-Mil vingt-et-un et le neuf du mois de Novembre, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Etaient présents : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory -
Etaient absents : OYHENART Joël ... EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault..

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE -- Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2021"
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 21EX132

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT alimentation propriété CABANNE - PAGHENT

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	13 526,83 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 352,69 €
- actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	563,62 €
TOTAL	15 788,14 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	10 195,68 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 479,91 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	2 548,93 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	563,62 €
TOTAL	15 788,14 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au Registre ont signé les Membres présents,
pour extrait conforme,

La MAIRE,
Maïder BEHOTEGUY

